

## Médiation Santé

### Description

Porté par l'Atelier Santé Ville du CCAS et financé dans le cadre du dispositif Adulte-relais par l'ANCT ainsi que par l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre du PRAPS, le projet de médiation santé répond à un besoin repéré sur le territoire de Cavillon en terme d'accès aux soins et à la santé.

La médiation santé comprend deux axes d'intervention : l'**accompagnement individuel** et les **réunions d'information collectives** sur les dispositifs d'accès aux soins, à destination des usagers et des professionnels.

Concernant l'accompagnement individuel, il s'agit de proposer une aide personnalisée caractérisée par un temps de repérage des besoins de la personne en difficulté dans son parcours de santé, lors d'un entretien proposé avec la médiatrice santé au CCAS, dans une structure partenaire ou au domicile de la personne. La médiatrice santé va aider à lever les freins d'accès aux soins (financier, psychologique, culturel, lié à la mobilité, lié à une méconnaissance du système de santé et des dispositifs de droits commun, etc.). L'objectif est de "faire avec" la personne et non "à la place de" afin de l'amener vers une autonomie de son parcours santé, dans le respect du secret professionnel.

### Missions

- **Informé sur les dispositifs de santé** de droits communs et **accompagner aux démarches administratives** pour y accéder (aide au formulaire CSS ex-CMUC/ACS, AME, orientation PFIDASS, obtention ou mise à jour carte vitale, mutuelle, ouverture compte Ameli, Doctolib etc.)



**Le seul motif d'aide administrative ne suffit pas pour relever d'un accompagnement dans le cadre de la médiation santé**

- **Aide à l'accès aux soins** (recherche d'un médecin traitant ou spécialiste, aide à la prise de rendez-vous, accompagnement physique vers le soin possible, sensibilisation et orientation vers bilan global CPAM/MSA, dépistage, etc.)
- **Aide à la compréhension du discours médical** (reformulation)
- Accompagnement des personnes dans l'**appropriation de leur parcours de santé** et vers l'**autonomie** (valorisation des compétences psycho-sociales)

# Suggestion Protocole d'accueil

1) "Avez-vous uniquement besoin d'aide pour faire vos papiers" **SI OUI** → Permanence administrative

2) "Avez-vous aussi besoin d'aide pour trouver un médecin traitant, pour prendre rendez-vous chez un spécialiste, pour vous soigner etc. ?" **SI OUI** → Médiation Santé

## Public cible

1. **Habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville : Territoire 1** : Dr Ayme, Condamines, Barillon, St Martin, Bon Puits, St Gilles, Ratacans ; **Territoire 2** : La Clède-Baticoop, Route de Pertuis, Les Arcoules, Rue du Hameau Ste Anne (CADA/ADOMA). En cas de doute sur une adresse, vous pouvez vérifier sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/>
2. **Public PRAPS** : publics relevant du PRAPS en particulier les publics insuffisamment couverts : travailleurs saisonniers, personnes migrantes âgées (femmes en particulier), jeunes en rupture, personnes vieillissantes hors EHPAD isolées à domicile ou sans abri, les travailleurs pauvres, les femmes isolées et les familles monoparentales à faible revenu avec un reste à charge élevé pour les soins

## Quand et comment orienter ?

Dès lors que vous détectez une **situation où l'accès aux soins génère une difficulté dans le parcours** et que la personne répond à un des critères énoncés ci-dessus, vous pouvez contacter la médiatrice santé et saisir une fiche d'orientation.

La médiation santé n'est pas une permanence de soutien administratif santé mais une mesure d'accompagnement individualisé d'accès aux soins. C'est bien **l'accès aux soins** qui sous-tend l'intervention et non uniquement une démarche administrative. En cas de doute sur l'orientation, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice ou la médiatrice, **les situations sont étudiées au cas par cas**.

## Contact

**Barbara DELARELLE, coordinatrice Atelier Santé Ville**

06.01.70.58.46      [asv@ccas-cavaillon.fr](mailto:asv@ccas-cavaillon.fr)

**Marie-Claude VINCENDEAU, médiatrice santé**

07.89.81.42.90      [mediation-sante@ccas-cavaillon.fr](mailto:mediation-sante@ccas-cavaillon.fr)